

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de consultation

Passation d'un marché privé pour l'animation des deuxièmes rencontres nationales des élus Natura 2000

Consultation en procédure adaptée

Date limite de dépôt des offres : 20 mars 2023 à 18h00

Contact:

Aurélie PHILIPPEAU, Coordinatrice Natura 2000 et territoires – aphilippeau@parcs-naturels-regionaux.fr

1/ Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 27 rue des petits hôtels à Paris (75010), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

2/ Description du maître d'ouvrage

La FPNRF est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des PNR, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les PNR, au nombre de 58, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte. Les dispositions principales concernant les PNR sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l'environnement. Les actions d'un PNR sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert.

3/ Objet de la prestation

La commande porte sur l'animation des deuxièmes rencontres nationales des élus Natura 2000 qui seront organisées le jeudi 29 juin 2023 de 10h à 16h30 à la Grande Arche – La Défense (92).

Marché privé soumis aux règles de la commande publique en application de l'Ordonnance °2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique

Consultation en procédure adaptée.

4/ Description de la prestation

4.1. Contexte

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réserves Naturelles de France et le Réseau des Grands Sites de France se sont associés depuis 2019 pour développer une initiative conjointe visant à apporter une dimension politique à l'animation du réseau des acteurs Natura 2000.

La mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires, issue de ce rapprochement, est portée par la Fédération des PNR et financée par le ministère en charge de l'écologie.

Son objectif est de fédérer et mobiliser le réseau des élus Natura 2000 pour favoriser l'ancrage territorial de cette politique. Elle a également vocation à apporter des contributions aux évolutions des politiques publiques en lien avec Natura 2000 et à valoriser le réseau à l'échelle nationale et européenne.

Dans ce cadre, la mission inter-réseaux est amenée à organiser des événements nationaux destinés à rassembler les réseaux d'acteurs Natura 2000 (Présidents de comité de pilotage,

animateurs de sites Natura 2000, services des région, services déconcentrés de l'État...) pour favoriser les échanges et partager des retours d'expérience.

En 2021, des premières rencontres nationales des élus Natura 2000 ont ainsi été organisées en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité et le ministère en charge de l'écologie à la Défense (92). Cet évènement a permis de rassembler 220 personnes dont 80 en présentiel avec une intervention de Bérangère Abba, secrétaire d'état à la biodiversité en ouverture des rencontres et une autre de Joël Giraud, secrétaire d'état à la ruralité en conclusion de la journée.

Dans la continuité de ce premier évènement, la mission inter-réseaux organise les deuxièmes rencontres nationales des élus Natura 2000 le 29 juin 2023 à La Défense, en format présentiel et visioconférence.

Le thème retenu pour cette journée sera : « Comment concilier le développement durable des territoires avec la politique Natura 2000 ? »

Le programme prévisionnel de la journée est le suivant :

10h: accueil

10h30 : mots d'introduction (discours d'ouverture) 11h15 : table ronde n°1 (témoignage de 3 élus)

12h30 : repas

14h : table ronde n°2 (témoignage de 3 élus)15h : table ronde n°3 (témoignage de 3 élus)

16h : mots de conclusion16h30 : fin des rencontres

4.2. Contenu de la prestation

La prestation consistera à :

1/ Préparer les différents temps d'échanges en amont des rencontres

Pour cela, des points réguliers seront à prévoir avec la coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires pour :

- Définir le contexte, l'enjeu des rencontres, le profil des participants, les attendus des rencontres...;
- Caler l'organisation de chaque table ronde : enjeu de la thématique, attendus, questions à poser aux intervenants....

La personne retenue pour la prestation devra prendre contact avec tous les intervenants des tables rondes pour préparer avec eux leurs retours d'expérience.

2/ Animer les différents temps d'échanges prévus pendant les rencontres

- Ouverture des rencontres : présentation rapide du programme de la journée et du contexte ;
- Mots d'introduction et de conclusion : transitions entre les différents intervenants ;
- Tables rondes: animation des débats, questions aux intervenants sur leurs parcours, retours d'expériences... et échanges avec les participants dans la salle. Les questions postées par les personnes assistant aux rencontres via un système de visioconférence seront posées par la coordinatrice inter-réseaux Natura 2000;
- Clôture des rencontres : remerciements.

5/ Conditions de remise des offres

Consultation du 20 février au 20 mars 2023

Délais : offre à remettre au plus tard le 20 mars 2023 à 18h.

L'offre est à adresser par courriel à l'adresse suivante : aphilippeau@parcs-naturels-regionaux.fr

8/ Compétences attendues et critères de choix

Compétences attendues :

Pour mener à bien ces missions, le profil et les qualités recherchés sont :

- Un(e) journaliste;
- Une bonne connaissance de la politique Natura 2000 et des politiques en faveur de la biodiversité de manière générale;
- Une très bonne maitrise des sujets environnementaux : approche généraliste mais complète du panel des sujets environnement (agriculture, énergie, foret, urbanisme, etc.) ;
- Une bonne capacité à angler les sujets ;
- Une grande réactivité et une souplesse organisationnelle.

Éléments à fournir :

Le prestataire fera acte de candidature par mail uniquement, en envoyant :

1/ un devis qui devra indiquer :

- Les coûts HT et TTC de la prestation ;
- L'éventuel % de versement à la commande souhaité :
- La durée de validité du devis ;
- Les frais de déplacement pour la journée du 29 juin.

2/ un CV avec des références professionnelles dans la conduite de projets similaires ;

3/ une note méthodologique brève intégrant un planning des taches à réaliser.

Analyse des offres :

Les offres seront analysées selon les critères de sélection suivants :

- Compétence et moyens des candidats, adéquation au cahier des charges : 60%;
- Prix: 40%.

Justificatifs à fournir :

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

- Attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (DC1) https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics ;
- Attestations de régularité sociale et fiscale (https://entreprendre.servicepublic.fr/vosdroits/F23384);

- Liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la FPNRF pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant proposé une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Un seul attributaire du marché – groupements autorisés.